

131, rue Damrémont
75018 PARIS
01 82 88 83 46
urif.fo@yahoo.com



 @ URIFFO
www.urif-fo.fr

LA REFONDATION : NON ! LA SECU DE 1945 : OUI !

Plusieurs mois pour percevoir ses indemnités journalières ou se faire rembourser ses soins. Et pour faire faire avancer son dossier c'est le parcours du combattant : **il est de plus en plus difficile de joindre le 3646 et se rendre dans un des rares accueils des CPAM d'Ile de France devient quasi-impossible.**

Qui n'a pas déjà reçu des mails de l'Assurance Maladie vous enjoignant de faire vos démarches sur Ameli, le site dédié de l'Assurance Maladie, et d'éviter de vous rendre dans les accueils des CPAM ou de contacter les plateformes.

La situation est critique au point que les reportages se multiplient sur le sujet. Pas un jour où il n'y a pas un article sur les CPAM. Sur les problèmes de remboursements, sur les difficultés d'être reçu à l'accueil physique ou de joindre la plate-forme 3646. Avec à chaque fois, **la tentative d'opposer les assurés au personnel des CPAM**, voulant faire croire que le personnel se fiche de la situation dramatique des assurés.

Or cela est faux et c'est pourquoi L'URIF FO fait sienne l'alerte de la Chambre syndicale des employés et cadres des organismes de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales d'Ile de France que vous pouvez lire ci-après :

« Cette situation vient des différentes mesures de restrictions budgétaires imposées par le Gouvernement et mise en œuvre dans les CPAM en appliquant les COG (Conventions d'Objectif et de gestion). Alors que la crise sanitaire a mis en avant le rôle essentiel de la Sécurité sociale, le Gouvernement et la Caisse nationale d'Assurance maladie ont fait aux CPAM de la région la même chose qu'aux hôpitaux. Ils ont poursuivi les fermetures des centres d'accueil. Ils ont rendu des centaines de postes sans procéder aux remplacements nécessaires alors que les missions ne cessaient d'augmenter.

Et alors qu'il faut des effectifs formés pour assurer son rôle de service public, ce sont des intérimaires ou des CDD qui sont déployés dans les organismes pour assurer les tâches, sans formation adéquate. Vous comprenez maintenant pourquoi vous n'arrivez pas à nous joindre et pourquoi vous attendez aussi longtemps pour percevoir vos remboursements.

Mais le personnel n'accepte pas et le fait savoir.

Ainsi les grèves à l'appel de FO mais souvent dans l'unité avec la CGT se multiplient dans les organismes. A la CPAM 95 et 93 un mouvement a éclaté la semaine dernière et un appel à la grève a été lancé à la CPAM 78. Les revendications sont communes aux trois organismes à savoir :

- des embauches en CDI pour les services sinistrés*
- Des formations afin de pouvoir traiter correctement les dossiers*
- Une rémunération à la hauteur des missions.*

La question de la grève se pose à l'ensemble des services des CPAM de la Région car les agents n'en peuvent plus des politiques de restriction budgétaire qui ont pour but de maltraiter les assurés. Le personnel des CPAM, soutenu par la Chambre syndicale FO, en revendiquant l'amélioration de ses conditions de travail, se bat pour les assurés de la Région. »

L'URIF FO soutient la Chambre syndicale et les revendications du personnel doivent être satisfaites dans l'intérêt des assurés. Les maisons France Service ce n'est pas la Sécu, nous n'acceptons pas les délais de traitement indignes (plusieurs mois d'attente). **Il faut des effectifs formés en CDI et en nombre suffisant.**

Il faut que nos centres CPAM rouvrent partout où ils ont fermé.

La Sécurité Sociale est la propriété des Assurés car ce sont les cotisations qui financent celle-ci. C'est pourquoi L'URIF FO vous invite à demander avec le personnel de la Sécu les moyens pour pouvoir assurer leur mission de service publique.

Nous vous invitons à signer et faire signer massivement la pétition que nous avons initiée pour porter les revendications du personnel de la Sécu.

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/petition-urif-fo-pour-la-defense-des-cpam-d-ile-de-france-8516/>

Paris, le 9 juin 2022

